

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4
Date de la Convocation : 25/03/21
Date d'affichage : 25/03/21

Je certifie le présent acte exécutoire
conformément aux lois et règlements
en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 8 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit avril à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes MARMIER Noëlle, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria et PAYET Marie-Béatrice et Mrs POLONIA Joseph, VARLET Geoffroy, GABILLET François et CONTASSOT Pierre-Olivier.

Étaient absents ; TOURNIER Nathalie.

Pouvoirs : M GONNARD Pierre a donné pouvoir à Mme DUFRESNE Anna-Maria
Mme VERNUSSE Céline a donné pouvoir à Mme MARMIER Noëlle
M TEPPE Sébastien a donné pouvoir à M BOYER Dominique
Mme BIGOT Agnès a donné pouvoir à M POLONIA Joseph

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. DREYFUS Eric a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°210429 : Cimetière Communal : tarifs et durées des concessions

En même temps que l'actualisation du règlement du cimetière, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions au cimetière suivant le détail ci-dessous et ceci à compter du 15 avril 2021.

- Concession « tombe classique » de 15 ans : 80 €
- Concession « tombe classique » de 30 ans : 150 €
- Scellement d'une urne : 30 €

- Concession enfant (<12 ans) de 15 ans : 35 €
- Concession enfant (<12 ans) de 30 ans : 60 €

- Concession « caverne » de 15 ans : 400 €
- Concession « caverne » de 30 ans : 550 €

- Concession « columbarium » de 15 ans : 400 €
- Concession « columbarium » de 30 ans : 550 €

- Concession « jardin du souvenir » (avec gravure sur pierre) de 15 ans : 150 €
- Concession « jardin du souvenir » (avec gravure sur pierre) de 30 ans : 250 €
- Dispersion des cendres au « jardin du souvenir » : 30 €